

Arles, le 19 octobre 2020

Madame le Maire, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Le contexte de crise sanitaire et plus largement de changements globaux dans lequel vous exercez au quotidien votre fonction d'élue, impose de penser de nouvelles formes de développement pour les territoires face à ces perturbations. Sur le littoral, les espaces lagunaires sont des espaces vitaux. Ils sont essentiels pour l'activité économique, la préservation d'une biodiversité riche et unique mais aussi pour la sécurité des biens et des personnes. Ces milieux humides sont à la fois vulnérables aux changements, en particulier climatiques et une opportunité pour un territoire plus résilient.

En tant qu'élus, vous avez la possibilité d'être moteurs dans la résilience de votre territoire et faire de vos zones humides un réel atout. L'approche paysagère qui suscite l'émotion et un partage authentique entre acteurs est un puissant outil de médiation et d'appropriation. Elle apparaît comme une manière de promouvoir la qualité, la préservation et l'intervention en faveur des zones humides.

C'est pourquoi, afin d'échanger, de mettre en commun vos interrogations et solutions, les mesures mises en place pour répondre aux demandes de vos administrés et aux enjeux territoriaux, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle-relais lagunes méditerranéennes à travers la Tour du Valat, vous invitent au séminaire :

« La valorisation des paysages lagunaires: une opportunité pour un territoire plus résilient »

Le vendredi 20 novembre 2020 sur le pourtour de l'étang de Berre de 9h30 à 12h45
À la salle municipale de Saint-Chamas, Avenue des 53, 13250 (plan d'accès en PJ)

Monsieur Didier Khelfa, Maire de Saint-Chamas, Président du Syndicat Mixte Gipreb et Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence et Monsieur Didier Réault, Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ouvriront cette rencontre avec au programme :

- Des témoignages d'élus qui montreront la diversité des actions engagées localement pour renforcer le lien de la ville à la lagune, restaurer les fonctionnalités

écologiques des zones humides et démontrer la prise en compte des différentes politiques publiques dans la construction d'un projet de territoire ;

- La parole aux spécialistes du paysage et des changements climatiques.

L'inscription est gratuite mais obligatoire en remplissant le document en ligne : [ICI](#)

Dans l'attente de vous rencontrer à Saint-Chamas et restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux l'assurance de nos sincères salutations.


Didier Réault,

Vice-président
de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Jean Jalbert,

Directeur Général
de la Tour du Valat



Programme prévisionnel

9h30 : Mot d'accueil de M. D. Khelfa Maire de Saint- Chamas

Mot de M. D. Réault Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Mer, au Littoral, au Cycle de l'eau, à la GEMAPI

10h00: Table ronde - témoignages d'él.u.e.s, et retours d'expériences.

- **La démarche Plan Paysage lancée par la direction des paysages sur l'ensemble de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

M. P. Arduin, Maire Simiane-Collongues, nouvel élu en charge du Paysage, du Patrimoine naturel et de la Forêt à la Métropole Aix-Marseille-Provence (*intervenant à confirmer*).

- **Anticiper les variations du niveau de la mer en fonction des conditions climatiques : étude sur l'étang de Berre**

M. F. Sabatier et S. Meulé Maîtres de Conférences Centre Européen de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement, CEREGE.

- **Aménager le littoral urbain. Contrat d'étang de Berre
Projet d'aménagement du littoral à St. Chamas: réappropriation des rives de l'Étang**

M. D. Khelfa Maire de St. Chamas et président du Syndicat Mixte GIPREB.

- **Présentation de la reconquête paysagère et écologique du Jaï sur l'étang de Bolmon**

M. JC. Santacruz conseiller municipal à la mairie de Châteauneuf les Martigues.

- **Le pays des étangs. Comment la gestion des zones humides peut-elle dessiner un projet de paysage? L'étang de Berre et le port maritime.**

Mme L. Thierrée, enseignante et coordinatrice de la Chaire Eau et paysage à l'École nationale supérieure du paysage.

12h00 : Conclusion

Attention : Du fait du contexte sanitaire actuel et de la situation de confinement, le séminaire sur site est transformé en webinaire. Nous vous communiquerons les informations de connexion très prochainement.